

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026



Date de convocation : 07/09/2026
Date d'affichage : 07/09/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le lundi 14 septembre à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.
Etaient présents : M. DELACOUR, adjoint,
I. NICOLAY – P. DERLY - M. LOPEZ – T. NEYT – JC. GEFFROY – J. CARBONEIL – L. DE SAINT GUILHEM
Formant la totalité des membres en exercice.
Absents : C. BLANCHE (Pouvoir à M. LOPEZ) – M. POIDEVIN

Marc DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE 2026-2032 :

Vu la délibération communautaire n° 2026073 en date du 8 juillet 2026 approuvant le pacte de gouvernance ; **après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :**

- De valider le pacte de gouvernance communautaire (2026-2032) de la Communauté de communes du Vexin Normand.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE :

Vu la demande du ministère des Armées et des Anciens Combattants demandant aux communes de nommer un correspondant défense afin de bénéficier d'un relai privilégié auprès de nos Armées.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés, tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de nommer Josselin CARBONEIL correspondant défense.

DÉLÉGATION DE FONCTION AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire les attributions accordées par l'article du CGCT.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE A L'EGLISE :

M. le Maire demande à Mme Laure De SAINT GUILHEM de ne pas prendre part au débat et de quitter la séance, son père étant membre de l'association organisatrice.

M. le Maire rappelle qu'il avait été voté au budget primitif 2026 une subvention de 1 500 € pour un concert à l'église sans choix défini à l'époque.

L'association Musiques au fil de l'Epte a sollicité M. le Maire pour l'organisation d'un concert de musique classique à l'église le samedi 10 octobre 2026 à 18h.

Il s'agit de découvrir la musique classique à travers de courtes pièces de tous styles, jouées au piano et surtout chantées, Carmen, Poulenc, Satie, Ravel, etc...

Le concert sera gratuit pour les habitants d'Authevernes et des villages voisins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association Musiques au fil de l'Epte pour l'organisation d'un concert à l'église.

La Mairie prendra en charge le pot à l'issue du concert dans la salle de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

-SIEGE : l'enfouissement des réseaux entre la salle des fêtes et la Guérite sera demandé lors de la réunion cantonale en novembre.

-Gazette : M. le Maire remercie les membres du conseil pour le travail réalisé pour la conception de la nouvelle gazette.

-Mariage : M. le Maire informe qu'un mariage sera célébré le samedi 3 octobre à 15h. Vu l'empêchement de M. le Maire et de son adjoint, Mme Lopes se propose de le célébrer.

-Colis de Noël du club 65 : voir avec le CCAS quel budget sera voté pour environ 60 colis.

-Jouets de Noël : la commission loisirs se charge de l'organisation du Noël des enfants prévu le dimanche 13 décembre.

-Vidéoprotection : M. le Maire a rencontré l'adjudant Moulin, référent sécurité pour la gendarmerie pour étudier une 2^{ème} tranche avec 7 caméras supplémentaires. Il sera intéressant de voir si Eure Normandie Numérique peut prendre en charge le coût de location des fourreaux Orange dans un contexte de baisse des subventions.

-Salle des Fêtes : M. le Maire propose aux commissions travaux communaux et urbanisme de se réunir pour réfléchir sur une extension de la salle des Fêtes. Réunion programmée le 22 septembre à 19h.

-Station essence Super U : M. le Maire informe le conseil qu'un permis de construire avait été déposé pour la création d'une station essence à côté du magasin la grange au hameau de la Roquette sur la RD6014. Ce permis a été refusé car le Département a émis un avis défavorable sur la création de 2 nouveaux accès sur la RD6014. Le Conseil Municipal regrette ce refus et se dit favorable à ce projet.

-Voirie : Mme Nicolay signale l'apparition de fissures sur le mur à l'angle de la rue du claquet et de la ruelle du Fort et que le mur de clôture de la propriété De Oliveira menace de tomber.

M. Delacour se fait le relais de Mme Blanche qui voulait mettre en évidence le problème de trafic et vitesse rue de la garenne et rue du claquet. Elle demande également le curage du fossé au bout de la rue du moulin pour permettre un meilleur écoulement de la source.

-Eglise : Mme Blanche informe que des déjections de rats ont été constatés derrière l'autel. M. le Maire souhaiterait que les paroissiens s'investissent davantage dans le nettoyage de leur église. Elle demande également le traitement de la porte d'entrée.

-Syndicat des eaux : M. Derly donne quelques chiffres clés du rapport 2025 qui sera présenté lors d'un prochain conseil. Il est à noter que le taux de rendement est de 85,2 % ce qui est plutôt satisfaisant. 15 000 abonnés pour 750 km de canalisations, conformité des analyses de 99,28 % et prix du m3 est de 3,38 €.

-Car scolaire : M. Derly s'inquiète du passage des bus scolaires rue de la garenne. Une réunion est prévue avec les services concernés pour étudier la possibilité d'utiliser la placette de retournement devant la ferme de la guérite en direction de Guerny.

-Lapins : M. Derly informe d'une nouvelle prolifération de lapins le long de la RD6014 et demande l'intervention d'un lieutenant de louveterie.

La séance a été levée à 21h40